

28 FÉVRIER 2020

16.10

8h45

(21)
K

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

NO : 500-11-057173-193

Salut 16/10

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE:

~~Me Charles Raymond, registraire~~

LES MÉTAUX ROIO INC., une société par
actions légalement constituée et ayant sa
principale place d'affaires au 5365, boulevard
Industriel, Montréal-Nord, province de Québec
H1G 3H6

*Requête accordée
Délai prorogé*

en 17-03-2020

Débitrice/Requérante

MRC ce 28-02-20

et

[Signature]

MNP LTÉE
SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

Syndic

28 FEV. 2020

Julio Berrios
GREFFIER ADJOINT C.S.M.

Personne désignée par le greffier

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI
(Art. 50.4 (9) Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

Julio Berrios
GREFFIER ADJOINT C.S.M.

A L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN
MATIÈRE DE FAILLITE DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OU AU
REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA DÉBITRICE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. La débitrice exploite une manufacture de fabrication d'accessoires en fer et en acier qui emploie 6 à 10 personnes;
2. En date du 18 septembre 2019, la débitrice a déposé un avis de son intention de faire une proposition à ses créanciers, conformément à l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »), le tout tel qu'il appert de l'avis d'intention déjà produit au dossier de la Cour;
3. Le Syndic MNP Ltée a consenti à agir comme syndic à la proposition;